



Assemblée générale + élections = devoirs des membres

Par Nicole Payeur

Et voilà! Nous y sommes déjà!

Le 17 juin prochain est une date à inscrire à votre agenda puisqu'il y aura une assemblée générale qui se tiendra à l'école Le Plateau dès 18 h 30. Vous connaissez tous l'importance de cette soirée d'autant plus que ce sera soirée d'élections des personnes qui vous représenteront aux Bureaux, tant à la CSDM qu'à la CSEM.

Les postes à pourvoir au Bureau sont les suivants :

- 4 représentants de l'administration générale de la CSDM
 - × personnel para-technique
 - × personnel technique
 - × personnel administratif
 - × personnel de secrétariat
- 3 représentants du service aux élèves
 - × personnel de l'adaptation scolaire
 - × personnel des services para-pédagogiques
 - × personnel du chapitre 10
- 3 représentants des services de garde en milieu scolaire
- 4 représentants de l'administration et des services aux élèves de la CSEM

De plus, il y aura élections aux 3 postes du Comité des statuts et règlements et aux 3 postes du Comité de vérification. Fait important à noter toutefois: une

personne siégeant au Comité exécutif et/ou au Bureau peut aussi faire partie du Comité des statuts et règlements, mais cette personne ne peut siéger au Comité de vérification.

Dans les semaines à venir, vous serez donc invités à démontrer votre intérêt pour l'un ou l'autre de ces comités et pourrez y poser votre candidature. Vous aurez aussi l'opportunité lors de cette soirée de choisir les personnes qui vous représenteront sur l'un ou l'autre de ces comités.

Dans un contexte de renouvellement de convention collective, des enjeux importants sont à venir. Il faut donc prendre le temps de venir vous exprimer. La force d'un syndicat vient de l'implication de ses membres et de sa solidarité. Faisons-en la preuve en nous présentant en grand nombre lors de cette soirée du 17 juin. Vous y obtiendrez aussi des informations importantes concernant tout ce qui s'est passé pendant l'année: nos «grands chantiers» APPA, les différents dossiers traités et à venir.

N'oubliez pas qu'avant l'Assemblée se tiendra le traditionnel souper hot dogs.

Ce sera l'occasion de se retrouver et d'échanger avant le début de cette importante soirée.

Vous déménagez!

N'oubliez pas de faire connaître votre changement d'adresse et téléphone à la commission scolaire.

Une journée dans la vie d'une secrétaire d'école

Par Nicole Payeur

Secrétaire d'école « au primaire », secrétaire d'école « au secondaire ». Même appellation, deux mondes complètement différents. Je vous parlerai plus spécifiquement d'une secrétaire d'école au primaire. Nous sommes loin de l'époque où le travail consistait surtout à répondre aux appels, prendre les absences, transmettre des messages, répondre aux questions des parents et exécuter des tâches cléricales.

La tâche a été modifiée. Dorénavant la secrétaire d'école se doit de présenter les paiements du personnel occasionnel, de consulter des progiciels afin de préparer le quotidien d'une école, qu'elle soit primaire ou secondaire. Il incombe aussi à la personne occupant ce poste de connaître et maîtriser différents logiciels tant administratifs que pédagogiques. Comme toute secrétaire, la clause de

Go! C'est reparti!

Par Charles Allen

Hé oui, c'est reparti pour une prochaine ronde de négociation! En effet, lors de la dernière assemblée générale, nous avons adopté les demandes de la table centrale. Ces revendications vous sont présentées dans un cahier qui a été distribué dans vos lieux de travail au cours des dernières semaines (*Document de consultation sur les matières de table centrale*). Je vous invite à en prendre connaissance, car vous y retrouverez les 11 propositions qui seront au cœur de la prochaine ronde de négociation.

Il est important de se les approprier et de les comprendre de façon à se sentir concerné par la prochaine ronde de négociation. Ce projet de négociation que nous présentons est soutenu par un front commun historique (CSN-FTQ-SISP) qui représente 450 000 employées et employés de l'état.

Par exemple, au chapitre des salaires, nous réclamons que les hausses moyennes des taux et échelles de salaire pour chacune des années soient les suivantes:

- 3.75 % le 1^{er} avril 2010
- 3.75 % le 1^{er} avril 2011
- 3.75 % le 1^{er} avril 2012

Nous savons toutefois que la partie ne sera pas facile. Le gouvernement utilisera le contexte économique pour nous servir son discours sur l'incapacité financière de l'État d'améliorer nos conditions de travail. On entendra aussi des voix se lever pour réclamer des compressions dans les services, voire leur passage au privé. Nous devons démontrer que nos revendications sont non seulement réalistes et légitimes, mais qu'elles constituent les ingrédients

essentiels d'une stratégie de relance économique d'abord au service du monde.

Les services publics sont plus précieux que jamais en ces temps d'incertitude économique. Ils constituent un rempart contre l'appauvrissement de la population québécoise. C'est pourquoi le contexte économique actuel ne doit pas réduire notre détermination ni décourager notre mobilisation. En front commun, autour de revendications justes, il faudra nous serrer les coudes pour défendre nos demandes et des services publics de qualité sur toutes les tribunes. C'est par notre mobilisation que nous saurons construire le rapport de force nécessaire à l'obtention d'une entente satisfaisante.

MYTHES ET LÉGENDES « CSDMiennes »

Par Alain Dubois

Ma direction peut m'obliger à siéger au Conseil d'établissement (C.E.) de mon école.

Réponse : Faux. La direction ne peut obliger quelqu'un à faire partie du C.E. puisqu'au départ il s'agit d'un comité sur lequel des personnes sont élues par

leurs pairs et y occupent un siège de façon bénévole (Loi sur l'Instruction publique, articles 42 à 95 inclusivement)

Par contre, une secrétaire d'école peut, à la demande de sa direction, être présente pour être la secrétaire du C.E. (prise de notes, préparation, etc.). La direction

devra alors la compenser en temps supplémentaire, car il s'agit là de tâches à effectuer hors de l'horaire régulier de travail. Cette personne, par contre, n'aura pas droit de parole ou de vote, car non élue sur un des postes du C.E.

Du jamais vu en services de garde

Par Diane Lafrenière

Pour la première fois cette année, se tiendront deux journées d'information sur le processus de sécurité d'emploi spécialement pour les personnes travaillant en services de garde.

Les 18 et 22 juin, vos représentants syndicaux seront heureux de vous accueillir au local du syndicat sis au 6910 Pierre-de-Coubertin entre 9 h et 20 h. Le but est de permettre aux personnes de venir se renseigner sur les postes vacants, les différents lieux de travail,

leur situation géographique, etc. Nous serons disponibles pour répondre à toutes vos questions. Ceci permettra d'accélérer le processus lors des séances de placement puisque vous aurez à l'avance toutes les informations pertinentes qui pourront vous guider dans vos choix de postes. Vous pourrez ainsi établir plusieurs scénarios possibles et serez mieux préparés à vous choisir un poste lorsque votre tour viendra. Nous vous attendons en grand nombre.

Erratum

Lors de la parution du dernier journal, dans l'échéancier du mouvement de personnel en SDG 2009-2010, un oubli s'est glissé. Le 26 juin, 13 h, il faudrait lire : « *Séance de placement pour les personnes régulières qui veulent muter* ».

Une journée dans la vie d'une secrétaire d'école

(Suite de la page 1)

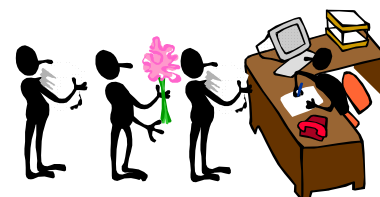
confidentialité s'applique puisque nous sommes au courant de tant de secrets. Saviez-vous que le mot secrétaire vient de « taire les secrets ». Même dans une école, il y a des secrets.

Il lui revient aussi de prévoir les remplacements lors d'absences d'enseignants, de compléter les demandes de personnel pour combler toutes vacances quelles qu'elles soient. Il faut aussi s'assurer de payer tout ce beau monde en paiement sur pièce, faire les calculs pour les dépassements d'élèves, penser aux primes, déclarer les absences, ne pas oublier les absents à long terme et les déclarer lors du retour. Gare à nous si une personne ne reçoit

pas sa paie rubis sur l'ongle : ce sera la faute de la secrétaire.

Les factures, faut bien les payer aussi et s'assurer d'avoir indiqué le bon indice comptable et le bon projet, cela va sans dire! Aller faire le dépôt, quel plaisir que de se balader avec tout cet argent sur soi... C'est vrai que c'est difficile à identifier une secrétaire d'école. Produire les rapports financiers pour les réunions. Devoir les expliquer puisqu'il faudra justifier les revenus et dépenses. S'assurer du respect des règles budgétaires qui sont de plus en plus nombreuses et élaborées.

Allais-je oublier les bobos à soigner? Jamais de la vie! Oublier de parler du



plaisir de nettoyer un enfant qui a été malade dans votre bureau, c'est impensable. Dans bien des cas aussi, se retrouver avec un élève qui est trop turbulent pour rester en classe. Et hop, chez la secrétaire! Que dire des urgences qui surviennent majoritairement au moment du départ? Et d'un petit quinze minutes de plus! Pas grave, ce sera du temps à récupérer ultérieurement, mais quand?

C'est un travail exigeant, mais tellement gratifiant. Lorsque l'école roule comme sur des roulettes, elles peuvent se dire, sans rougir, qu'il y a un petit peu d'elles là-dedans! Alors, secrétaires d'école, où que vous soyez, merci et félicitations pour l'excellence de votre travail.

Le conseiller syndical

Par Michel Picard

Depuis août dernier, l'APPA peut compter sur les services d'un nouveau conseiller syndical en la personne de Serge LaVergne. Avocat de formation, ce dernier possède un impressionnant bagage syndical qu'il n'hésite pas à mettre au profit de nos membres. Sans aller jusqu'à dire « qu'il est tombé dans le chaudron syndical quand il était petit », on peut par contre relever le fait qu'il a commencé très tôt à s'y intéresser : à l'aube de la vingtaine, il était déjà membre non pas d'un, mais bien de deux syndicats (affilié à la FEESP-CSN en tant que sauveteur à la ville de Laval et affilié à la FNC-CSN en tant que placeur à la Place des Arts). C'est à ces endroits qu'il fait ses premières armes en matière de négociation et a développé son intérêt pour une carrière syndicale.

Fort d'un baccalauréat obtenu en sciences juridiques à l'UQAM, il a envoyé son CV à la CSN pour y effectuer son stage du Barreau pour y conseiller au Service juridique. Le stage de départ devint finalement emploi à temps plein alors qu'il passa ses dix premières années de carrière à plaider

toutes sortes de causes (arbitrages, accidents de travail, tribunaux supérieurs, etc.) et à produire des avis juridiques.

Souhaitant relever de nouveaux défis, il obtint un poste de conseiller à la Fédération des professionnelles (FP-CSN) qu'il occupa de 2000 à 2008. Au cours de ces huit ans, on le libéra de ses fonctions pour deux ans afin d'œuvrer au sein du CCSP (Comité de coordination des secteurs public et parapublic) en tant que porte-parole de la CSN et de l'intersyndicale (FIIQ, CSQ, FTQ, SFPQ) face au Conseil du Trésor en matière d'équité salariale. Il passa ensuite au comité de négociation de la FP-CSN lors de la dernière ronde de négociation dans le secteur public.

Suite au départ de M. Pierre Gauthier, le poste de conseiller syndical affecté à l'APPA devint vacant. Souhaitant ajouter de nouvelles cordes à son arc, Serge a postulé sur ce poste et l'a obtenu à la fin de l'été 2008. Depuis, c'est à lui que les membres du Comité exécutif se réfèrent lorsque des interprétations de la

convention collective sont plus pointues. Ils font aussi appel à lui lorsqu'entrent en jeu des articles de loi tels le Code du travail, la loi sur l'instruction publique, celle des normes du travail. Selon des mandats spécifiques, il décortique les cas litigieux afin de monter des dossiers étoffés qui permettront de défendre adéquatement les membres de l'APPA. Dans certains cas, il peut même être amené à plaider des causes en arbitrage de grief ou à la Commission des relations du travail. Il assiste également aux différentes instances syndicales, que ce soit des réunions du Comité exécutif, des Bureaux, des Assemblées générales ainsi qu'aux rencontres des secteurs scolaire ou public. De plus, Serge travaille avec le syndicat des concierges (ACEDM) et celui des employés de soutien manuel (SNEE) de la CSDM où il occupe les mêmes tâches que celles effectuées à l'APPA. Un vrai bourreau de travail !



Formulaire d'adhésion syndicale—Rappel

Au cours des dernières semaines, certains membres de l'APPA ont reçu un formulaire d'adhésion syndicale par la poste. Il est important que ces personnes nous retournent l'original de ce document à l'aide de l'enveloppe-réponse affranchie qui se trouvait dans leur envoi. De cette façon, nous nous assurerons d'avoir en main les dossiers complets de nos membres. Merci à l'avance pour votre diligence.

FLASH

À partir du mois de juin, le Service des ressources humaines ne produira plus de copie papier du relevé d'emploi pour ses employés. En effet, après en avoir envoyé une copie électronique au site de Service Canada, l'employeur ne sera plus tenu de le fournir aux futurs prestataires.

L'employé désirant obtenir une copie de son relevé d'emploi devra dorénavant s'adresser à un Centre Service Canada ou accéder en ligne par l'intermédiaire de « Mon dossier de Service Canada » sur le site officiel.

Calendrier de mai 2009

Dates et événements à retenir

- | | |
|----------|---|
| 4 au 8 | Semaine de l'éducation physique |
| 10 | Fête des Mères |
| 17 | Journée mondiale de la lutte à l'homophobie |
| 18 | Fête de la Reine et Journée nationale des patriotes |
| 25 | Festival chinois des bateaux-dragons |
| 25 au 29 | Semaine des services de garde |
| 27 | Soirée des EXTRAS |

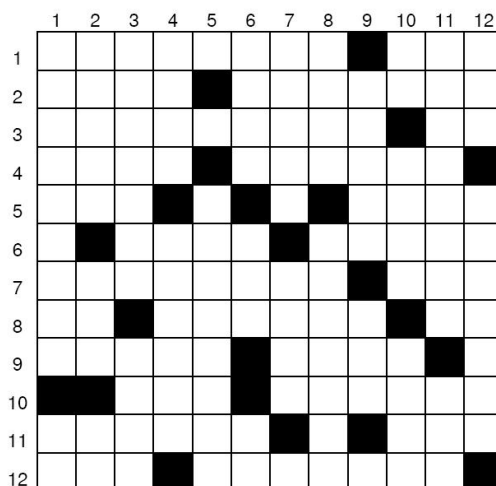
Brin de folie

Perles d'enfants

Si c'est vrai que les « bélugars » sont en voie d'extinction, qu'en est-il des « bélufilles »?

Un petit garçon et une petite fille sont dans le même lit. Le petit garçon : « Dis, tu sais quelle est la différence entre un petit garçon et une petite fille? » La petite fille : « Non, c'est quoi dis? » Le petit garçon soulève les couvertures et dit : « Ben regarde c'est simple: toi tu as un pyjama rose et moi un bleu. »

Problème n° 146



HORIZONTALEMENT

- 1- Le bas peuple — Massue de gymnastique.
- 2- Divinité de l'Amour — Ensemble des insectes nuisibles.
- 3- Pour le photographe, appareil qui mesure le temps de pose — Note.
- 4- Oiseau sacré des anciens Égyptiens — Matrice.
- 5- Précis — Poil de la queue du cheval.
- 6- Perse — Terrain aménagé pour les courses cyclistes.
- 7- Se dit d'un homme qui a des manières féminines — Assaisonnement.
- 8- Ruisselet — Mâle de la cane — Connu.
- 9- Allié au cuivre, c'est du bronze — Thaïlande.
- 10- Préfixe marquant l'égalité — Direction verticale.
- 11- Clair, pur et calme — Célèbre carnaval brésilien.
- 12- Bugle à fleurs jaunes — Sévérité.

VERTICALEMENT

- 1- Lieu où l'on cultive les jeunes arbres — Tellement.
- 2- Voisine de la gesse — Tonneau — En ville.
- 3- S'oppose à négatif — Nid de l'aigle.
- 4- Élimés — Réduction d'une partie d'une dette.
- 5- Grand fourmilier
- 6- Reconnaissance de sa faute — Fertilise l'Égypte — Sans vêtements.
- 7- Démonstratif — Organisme américain de recherches spatiales
- 8- Vagabonde — Navigation autour d'une mer.
- 9- Mot de gratitude — Décalitre
- 10- Note — Sigle de l'Union soviétique — Un cheval emporté le prend aux dents.
- 11- Qui sont hors d'usage — Partie tendre d'un pain.
- 12- Terme de tennis — Lotus sacré des hindous.



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872 • appa@appa.qc.ca

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca